

**L'évasion des prisons d'Égypte au temps des sultans mamelouks (648-923/ 1250-1517)**

Rania Ossama Ali Fikri

[r\\_usama75@yahoo.fr](mailto:r_usama75@yahoo.fr)

Maître de conférences – Faculté des Lettres- Université d'Ain Chams

**Résumé:**

Les prisons de l'Égypte à l'époque mamelouke (648- 923 H/ 1250- 1517 après J.C.) ont connu l'évasion des détenus qui ont menacé la paix publique et qui ont négativement affecté la vie politique et sociale en raison des attaques contre les quartiers et les maisons, durant la poursuite des fugitifs, ce qui provoqua l'agitation des gens et la suspension des activités économiques. Compte tenu de son importance, il s'est avéré nécessaire d'étudier ce phénomène et ses répercussions sur la stabilité de l'État. Cette étude vise à étudier ce phénomène en dévoilant les causes de sa survenue, les ruses auxquelles les détenus ont eu recours, et les mesures prises par l'État afin de les prévenir. Pour ce faire, nous avons adopté une approche inductive ainsi qu'une approche descriptive et analytique. Cette étude se compose de deux axes : Dans le premier, il s'agit d'une étude descriptive des différents incidents d'évasion connus par la plupart des prisons de l'Égypte à l'époque mamelouke selon les ruses utilisées. Quant au second axe, il a été consacré à une étude analytique des différentes raisons qui poussaient les prisonniers de l'ère mamelouke à s'échapper et les mesures prises par l'État pour les arrêter.

**Mots-clés :** L'évasion des prisonniers- l'époque mamelouke- les prisons- les ruses d'évasion- le personnel pénitentiaire- les sanctions.

---

**Introduction :**

L'ère mamelouke a purgé la peine de prison contre les hors-la-loi et les conspirateurs afin de prévenir les problèmes qu'ils pourraient causer et les troubles ainsi que la déstabilisation et le chaos y afférents.

Bien que l'État ait soumis les prisons à une forte sécurité policière à cette époque, certains prisonniers ont réussi à s'échapper et l'État a déployé des efforts considérables pour les poursuivre et les arrêter afin de préserver son prestige et mettant l'accent sur sa capacité à maintenir la sécurité et la stabilité. L'évasion des prisonniers était l'un des pires phénomènes qu'avait connu l'époque mamelouke.

Compte tenu du danger de ce phénomène, de ses répercussions sur la stabilité de l'État et de son impact sur tous les aspects de la vie politique et sociale en ce temps, il s'est avéré nécessaire d'en dévoiler les causes de sa survenue ainsi que les différentes ruses auxquelles les détenus ont eu recours, sur les procédures prises par l'État pour les prévenir à la lumière des informations concernant l'implication de certains complices dans cette affaire ainsi que sur les efforts déployés pour mener à bien cette tâche.

Pour ce faire, nous avons adopté une approche inductive se basant sur les sources contemporaines et sur l'interprétation des informations qu'elles contiennent. Nous avons eu également recours à une approche descriptive et analytique du phénomène de l'évasion des prisons de l'Égypte ainsi qu'une approche quantitative consistant à recenser les faits et les chiffres concernant ce sujet pour aboutir à des résultats le plus possible précis et significatifs.

Par ailleurs, la chercheuse a divisé l'étude en deux axes principaux basés sur les faits historiques : le premier aborde l'étude factuelle des différents incidents d'évasion connus par la plupart des prisons de l'Égypte à l'époque mamelouke selon la manœuvre suivie.

Quant au second axe, il a été consacré à une étude analytique des causes de ces incidents, le moment d'évasion, la durée et les mesures prises par l'État afin de les empêcher, à la lumière des informations concernant l'implication de certaines personnes dans cette affaire. Dans cette partie nous indiquons l'ampleur des dégâts résultant de ce phénomène et ses répercussions sur le domaine sécuritaire et politique.

**Premier axe :**

Les prisonniers ont eu recours aux différentes manœuvres pour s'enfuir. Cet axe est consacré à l'étude des différents complots d'escapade adoptés par les fugitifs où sera examiné l'ordre chronologique ; conformément à la fréquence de certains types d'évasion dans les sources.

**A- L'assassinat du geôlier :**

Le geôlier était normalement le plus susceptible de subir les actes de violence parce qu'il constituait pour le prisonnier l'obstacle à sa liberté. Six incidents d'évasion ont été accomplis après avoir assassiné le geôlier par les fugitifs. Le premier incident a eu lieu en 738/ 1337 lorsqu'un groupe de criminels dans la prison de Šamā'il<sup>1</sup> s'est mis d'accord sur l'assassinat du geôlier pour pouvoir s'échapper. Ils ont tué le geôlier et sont sortis de la porte de Zūwāila après le coucher du soleil, armés de couteaux. Le préfet 'Alā' al-Dīn al-Marawānī<sup>2</sup> les a poursuivis mais n'a pu arrêter qu'un homme avec une main coupée et il l'a pendu<sup>3</sup>.

Pour le deuxième incident, la faim était la cause pour laquelle les prisonniers ont assassiné le geôlier. Au milieu du mois de ša' bān 850/ 5 novembre 1446, les détenus d'al-Maqšara<sup>4</sup> ont tué leur gardien et sont sortis affamés après trois jours sans rien manger, selon l'affirmation de l'assistant du geôlier, ce qui les a mis en colère et les a poussés à commettre ce crime<sup>5</sup>. Les sources mameloukes ont signalé l'incident sans préciser la manière dont l'assassinat a été exécuté.

La troisième fois a eu lieu quand un prisonnier a comploté avec un de ses amis pour tuer le geôlier. Durant le mois de ramaḍān 879/ février 1472, un individu de Banī Ḥarrām nommé 'Umar ibn Ma'rūf<sup>6</sup>, arrêté pour corruption

et incarcéré dans la prison d'al-Daïlam<sup>7</sup>, s'est mis d'accord avec son ami- qui est rentré pour le saluer- de l'aider à s'enfuir par la porte d'al-Ḥadīd où un groupe armé l'attendait. Il est monté à cheval avec eux et ils se sont échappés, alors que son ami a poignardé le geôlier<sup>8</sup>.

Le quatrième incident remonte à la proclamation du sultan Qānṣwah al-Ġawrī en 906/ 1501, lors de l'arrestation de deux mamelouks d'Aqbirdī al-Dawādār : Ġānībīk al-Šāmī et Ḥāīrbīk al-Lāmī qui ont été enchaînés et emprisonnés dans la tour de la citadelle. Mais le jour de la crue du Nil en 907/ 1501, ils se sont échappés de la tour, ont brisé leurs carcans et tué le geôlier vers midi et se sont cachés au Caire. Le préfet 'Alān ibn Qarrāġā<sup>9</sup> a fouillé toutes les maisons et les ruelles pour les poursuivre et il a pu enfin les arrêter. Ils ont commis des actes terribles allant même jusqu'à attaquer la cargaison de la solde<sup>10</sup> en passant par la porte de Zūwāīla<sup>11</sup>.

La cinquième fois a eu lieu au cours de ramadān 910/ février 1505, lorsqu'un Turc, appelé Arzmaḳ, enfermé depuis très longtemps car accusé d'être l'assassin du sultan al-'Ādil Ṭūmanbāy. Arzmaḳ se déroba de la prison d'al-'Arqāna<sup>12</sup> située dans la cour sultanienne, après avoir étranglé son geôlier. Il lui vola son uniforme et sortit de la porte d'al-Saba' Ḥadārāt, ce qui causa l'agitation de la citadelle et l'évasion de plusieurs eunuques<sup>13</sup>. Trois jours après, il demanda pardon au sultan Qānṣwah al-Ġawrī qui renonça à le condamner à mort et accepta de l'exiler après l'intervention du chef de l'armée (*atābīk al-'askar*)<sup>14</sup> Qurqumās<sup>15</sup>.

L'État a infligé une peine dissuasive au fugitif qui a assassiné son geôlier dans le sixième incident afin d'éviter toute récidive. Au cours de rabī' I 913/ juillet 1507, le sultan Qānṣwah al-Ġawrī a ordonné de clouer Aḥmad ibn Muḥana, cheikh Banī Wā'il qui était un des plus vils parmi les Bédouins ainsi que ses proches en les diffamant au Caire. Puis, Il a été pendu à la porte d'al-Naṣr car il s'était évadé de sa prison après avoir brisé ses chaînes et tué son geôlier<sup>16</sup>.

### **B- La recherche des passages souterrains :**

Les sources mameloukes ont repéré quatre cas d'évasion des prisonniers après avoir trouvé certains passages souterrains reliés à la prison ou après avoir creusé des trous. Le premier incident a eu lieu le jeudi 2 safar 792/ 20 janvier 1390, lorsque les émirs d'al-Zāhīr Barqūq et un groupe de Mamelouks sultaniens<sup>17</sup> se sont enfuis. L'émir Mīntāš<sup>18</sup> les avait enfermés dans la trésorerie privée<sup>19</sup> dont il a bloqué la porte et a fait une petite ouverture dans le toit. Ils y sont restés emprisonnés jusqu'au jour précité quand ils ont découvert un tunnel souterrain donnant à al-Ašrafiya et ont ouvert sa porte qui débouche sur l'écurie. Ils sont sortis la nuit et se sont saisis de l'écurie sultanienne alors que les gardiens étaient endormis. Le vendredi, ils se sont saisis de la citadelle et ont libéré tous les détenus<sup>20</sup> y compris le calife 'abbāsīde al-Mutawakīl 'ala Allah I, le cheikh Šams al-Dīn al-Rukrākī et le vice-sultan Sūdūn<sup>21</sup>. Les sources historiques mameloukes ont ignoré le sort des fugitifs et si l'État avait réussi - ou non- à les arrêter.

Dans la seconde fois, un groupe de détenus de la prison d'al-Maqšara a réussi à s'évader au cours de muḥarram 821/ février 1418 après avoir creusé un passage souterrain et se sont échappés<sup>22</sup>.

L'État a réussi, dans la troisième fois, à arrêter certains des fuyards à travers les passages souterrains. Un nombre d'historiens de l'ère mamelouke racontent l'évasion d'un groupe de détenus de la prison d'al-Raḥba en 852/ 1448 après avoir détéré un tunnel souterrain. Certains fugitifs ont été arrêtés et d'autres se sont enfuis<sup>23</sup>. La prison d'al-Maqšara a connu pour la seconde fois le quatrième incident qui a eu lieu en 895/ 1490, lorsqu'un groupe d'environ quarante détenus ont creusé un tunnel et ont pu s'évader sans que personne ne les rattrape<sup>24</sup>.

### **C- L'infiltration :**

Les sources mameloukes racontent quatre incidents dont la ruse utilisée est l'infiltration. Le premier et le plus connu était celui de la fuite de l'émir Ġānībīk al-Šūfī<sup>25</sup> qui était incarcéré à la prison d'Alexandrie. Le sultan al-Ašraf Barsbāy a accordé une grande attention à son évasion, l'a poursuivi dans tous les pays, lui a consacré des expéditions et a dépensé beaucoup d'argent pour le retrouver jusqu'à ce qu'il ait apparue. Le 10 dū'l- ḥiġġa 824/ 6 décembre 1421, l'émir Barsbāy al-Duqmāqī, qui était en train d'accomplir l'abattage rituel du bétail, a été informé que le grand émir Ġānībīk al-Šūfī, ses Mamelouks et un grand nombre de ses partisans se sont armés. Les gens s'affolent, la porte de la citadelle a été fermée et les sonnettes de guerre s'ébranlent<sup>26</sup>. L'émir Ġānībīk a été arrêté après avoir été trompé et est arrivé à la maison de l'émir Baībuġā al-Muẓẓafarī. L'émir Ġānībīk al-Šūfī et l'émir écuyer<sup>27</sup> Yašbak al-Ḥākīmī ont été ligotés et détenus à la citadelle<sup>28</sup>. Le lendemain 11 dū'l- ḥiġġa 824/ 7 décembre 1421, un décret ordonna l'emprisonnement des deux émirs à Alexandrie<sup>29</sup>. Cependant, l'émir Ġānībīk al-Šūfī a pu s'évader de la prison d'Alexandrie le lundi 10 ša'bān 826/ 19 juillet 1423<sup>30</sup> d'une manière étrange, du fait qu'il a pu escalader le mur de la prison, monté à cheval et s'est dirigé pendant la nuit vers al-Baiḥīra. On raconte également qu'il était accompagné d'un autre homme et qu'il avait demandé à une personne, ayant un dépôt de grains, de boire puis il a disparu et personne n'a connu sa place<sup>31</sup>. Par ailleurs, 'Abd al-Bāsiṭ ibn šāhīn al-Zāhīrī a, de sa part, indiqué que ledit émir avait comploté avec le geôlier<sup>32</sup>. La nouvelle de son évasion a été rapportée le 7 šawwāl 826/ 13 septembre 1423, ce qui mena à l'arrestation d'un groupe de gens qui ont été gravement sanctionnés à cause de lui<sup>33</sup>. Les membres de la famille du fugitif furent mis en résidence surveillée à Damiette, ses partisans furent torturés<sup>34</sup>. La recherche de l'émir Ġānībīk al-Šūfī s'est intensifiée au mois de dū'l- ḥiġġa 826/ novembre 1423, pendant lequel certains Mamelouks ont été punis à mort et certains de ses alliés ont été arrêtés et d'autres châtiés<sup>35</sup>. Le 21 dū'l- ḥiġġa 826/ 25 novembre 1423 certains endroits ont été assaillis au cours de la recherche de Ġānībīk dont les tentatives furent complètement vaines<sup>36</sup>. La poursuite de Ġānībīk est devenue une source de troubles et d'inquiétude pour beaucoup de gens, la preuve est le témoignage d'al-Maqrīzī qui affirme que pour faire périr une personne, il

suffisait de dire « *Ġānībik est chez cette personne, cette dernière sera arrêtée et punie jusqu'à la mort*<sup>37</sup> », cela a duré des années<sup>38</sup>. Ibn Taġrībirdī ajoute que : « *Si un homme avait un ennemi et voulait le détruire, il n'aurait qu'à annoncer que Ġānībak est caché chez lui et il subit le malheur: il serait emprisonné, sa maison attaquée, ses tissus volés et ses femmes violées. Ensuite, il serait ou bien battu et puni ou bien libéré après être gravement torturé* »<sup>39</sup>. Le 27 šafar 827/ 30 janvier 1424, selon une proclamation, assermentée au nom du sultan<sup>40</sup>, on annonçait la poursuite de Ġānībak al-Šūfī ; parfois en promettant mille dinars à celui qui le trouve, et d'autres fois en menaçant de brûler la ruelle où habite celui qui le cache. Ibn Taġrībirdī signale, de sa part, l'obstination du sultan Barsbāy à attaquer les maisons et à terrifier les gens en recherchant Ġānībak<sup>41</sup>. Le sultan a ordonné au cours de rabī' II 829/ février 1426 à beaucoup d'émirs, accompagnés d'un grand nombre de Mamelouks de se rendre au Caire en portant leurs épées. Ils sont arrivés au quartier d'al-Ġūdarīya<sup>42</sup>, l'ont assiégé et ont fouillé toutes les maisons après que le sultan fut informé que Ġānībak y est caché. Mais ils n'ont pas pu le trouver et ils ont arrêté son beau-frère appelé Faḥr al-Dīn ibn Mazūq, l'ont bastonné et exilé. Le lendemain, on a annoncé que personne ne devrait habiter le quartier d'al-Ġūdarīya, alors plusieurs maisons ont été évacuées pour longtemps. C'était un incident marquant et terrible<sup>43</sup>. Douze ans plus tard, l'émir Ġānībak al-Šūfī est apparu au cours de šawwāl 838/ juillet 1435, sans connaître aucune nouvelle de lui jusqu'à l'arrivée d'un messenger turc nommé Muḥammad le mardi 11 šawwāl 838/ 10 mai 1435 portant une lettre<sup>44</sup> de Ġānībak datée de 7 šawwāl 838/ mai 1435. Le vice-sultan d'Alep a ordonné tout de suite l'arrestation du messenger ainsi que son emprisonnement et il a envoyé au sultan al-Ašraf Barsbāy pour l'en informer, ce qui suscita la colère de ce dernier<sup>45</sup>. Le 7 rabī' I 839/ 30 septembre 1435, Ġānībak fut arrêté après son apparition dans la ville de Tūqāt<sup>46</sup>. L'émir Ġānībak fut assassiné le vendredi 15 rabī' I 841/ 16 septembre 1437 ; sa tête et sa main ont été portées au Caire au sultan dans une boîte, au cours de rabī' II 841/ octobre 1437<sup>47</sup>. Elles ont été suspendues à la porte de Zūwaila pendant trois jours puis jetées près de la mosquée d'al-Ḥākīm. Cet état des choses a été mis sur le compte du sultan. Il est à noter que de nombreux astrologues croyaient que Ġānībak deviendrait un jour le sultan mais c'était un mensonge. Il a été divulgué que le sultan a perdu son bonheur et qu'il mourrait ; l'augure étant tributaire de la logique comme suit :

Ne dites pas ce que vous détestez le prononcer pourrait causer sa survenue<sup>48</sup>

Dans le cadre du recours de certains prisonniers à l'infiltration de la prison, les historiens mamelouks signalent un deuxième incident d'infiltration de la citadelle de la montagne mené par Sulaimān ibn Arkān ibn Muḥammad Arḥān ibn 'Uṭmān, sultan des Ottomans, sa sœur Šāh Zāda et le Mamelouk de leur père Tūġān ainsi qu'un groupe des détenus à la citadelle au cours de rabī' I 840/ septembre 1436. En s'échappant de leur emprisonnement, ils avaient l'intention de se rendre à leur pays par la mer pour que Tūġān puisse se révolter au nom de Sulaimān aux pays des Ottomans. Tout le monde a été donc arrêté et livré au sultan al-Ašraf Barsbāy, y compris les commerçants qui étaient au bord du bateau. Sulaimān a été flagellé sur les pieds. On a coupé les mains à Tūġān et il fut condamné à être fendu en deux<sup>49</sup>, lui et huit des Mamelouks du sultan qui l'avaient accompagné. De même, on a coupé la main à soixante personnes qui n'ont rien fait que se défendre lors de l'attaque du bateau. On les soupçonnait d'être des voleurs parce qu'ils ne connaissent pas l'affaire de Sulaimān et ses complices<sup>50</sup>. Le troisième cas d'infiltration a eu lieu le jeudi 13 šafar 913/24 juin 1507 quand soixante-dix prisonniers, y compris des cheikhs, des bédouins, des paysans et bien d'autres, se sont infiltrés vers midi de la prison de la Salle (al-Qā'a)<sup>51</sup>, ce qui déclencha des agitations au Caire<sup>52</sup>.

Le héros du quatrième incident d'infiltration était Ġamāl al-Dīn al-Zaġlī qui fut arrêté le 16 šafar 915/ 5 juin 1509 car il était un faux-monnayeur. Il fut battu et emprisonné dans la prison d'al-Maqšara. Mais, il s'est infiltré quelques jours après son enfermement au cours de rabī' II 915/ août 1509 ce qui provoqua la colère du sultan Qānšwah al-Ġawrī contre le préfet Abū Sinna<sup>53</sup> et décida de le torturer mais il finit d'imposer la somme de quinze mille dinārs. Les maîtres (*mu'alimūn*)<sup>54</sup> de la prison s'échappaient par peur de la punition qu'ils auraient subie pour manquement à leur devoir et on ne les retrouva plus. Un groupe de gens fut offensé à cause de son évasion<sup>55</sup>. Il a été arrêté au cours de rabī' I 915/ août 1509 et le sultan Qānšwah al-Ġawrī a ordonné sa pendaison. Ils l'ont dénudé sur un âne, les teneurs de flambeau (*al-mašā'liya*)<sup>56</sup> le cherchaient et l'ont emmené jusqu'à la maison de l'un des émirs nommé Tamurbāy qui habitait au Vieux-Caire au bord du Nil où ils l'ont pendu avec cinq autres faussaires<sup>57</sup>.

### D- Des éléments perturbateurs :

L'époque mamelouke a beaucoup souffert de rebelles qui cherchaient à diffuser l'anarchie et le désordre pour commettre des actes de pillage. Les attaques des prisons et la libération des prisonniers étaient au cœur des manœuvres auxquelles les émeutiers ont eu recours afin d'atteindre leurs objectifs. Ces émeutiers avaient attaqué quatre fois les prisons et délivrèrent par la force des détenus qui y étaient enfermés. C'est pourquoi nous avons obéi à la nécessité de les aborder distinctement d'autres incidents où les prisonniers ont attaqué eux-mêmes les portes de l'intérieur. Le premier incident date de 701/ 1301 lorsque la corruption des bédouins atteint son apogée. Ils dédaignaient les préfets, dépassaient toutes les limites en coupant les routes, imposaient des impôts aux marchands et aux passants d'*Assīyūt* et de *Manfālūt* en interdisant le paiement de l'impôt foncier (*al-ḥarrāġ*). Ils s'armaient et libéraient les prisonniers, ce qui a incité le sultan al-Nāšir Muḥammad ibn Qalāwūn à envoyer une expédition punitive vers la Haute-Égypte et les émirs s'engagent à les combattre<sup>58</sup>.

Les conflits entre les émirs étaient sûrement une opportunité appropriée aux émeutiers pour exécuter leurs plans. Le deuxième incident a eu lieu lors de la sédition déclenchée au cours de *rabī* I 802/ novembre 1399 entre le chef de l'armée Aitumuš et le grand émir<sup>59</sup> Yašbak, où un groupe des voyous (*zu'ar*)<sup>60</sup> a brisé les prisons d'al-Daïlam et al-Rahba et libéré les prisonniers<sup>61</sup>.

De même la libération des prisonniers durant les conflits des émirs était un moyen de pression auquel a eu recours un des camps adverses pour mettre les autorités en embarras et prouver leur incapacité à rétablir l'ordre et la sécurité. Ce qui mena par conséquent au chaos et encouragea certains prisonniers à s'évader. Tel fut le cas du troisième incident qui remonte au temps du sultan al-Nāsir Farağ ibn Barqūq quand l'émir Yašbak ibn Azdumur s'est dirigé vers le guichet d'Aydgūms<sup>62</sup> avec un grand nombre de public et l'a démolit le lundi 9 *ramaḍān* 813/ 6 janvier 1411. Ensuite, ils accédèrent à la ville, ont ouvert la porte de Zūwaïla, attaqué les écuries des gens et se sont emparés de beaucoup de chevaux et de mulets<sup>63</sup>. On disait qu'ils ont pillé mille juments. Le préfet du Caire l'émir Ḥusām al-Dīn al-Aḥwal<sup>64</sup> et ses assistants se sont donc enfuis. Les Mamelouks al-Šaiḥūnīya et al-Nawrūzīya se sont répandus dans la ville. L'émir Nawrūz est arrivé ce jour-là et a ordonné à Šaiḥ de casser les portes des prisons et de libérer les prisonniers. Ils ont ouvert les portes de la prison de Šamā'il et délivré les détenus, ainsi que la prison d'al-Daïlam après une «rude épreuve», celle de Raḥbat al-Īd et Ḥiğr al-Nisā<sup>65</sup>, et même la prison d'Égypte et de Guizeh<sup>66</sup>. L'émir Nawrūz et Šaiḥ et ses compagnons ont combattu les habitants de la citadelle ce jour-là, puis se sont rendus au collège du sultan al-Ašraf Ša'bān et l'ont conquis mardi soir, le 10 *ramaḍān* 813/ 7 janvier 1411, où les habitants de la citadelle ont décidé de s'enfuir<sup>67</sup>.

Le quatrième incident remonte à *ramaḍān* 879/ janvier 1475, lorsque les Bédouins de 'Azzāla firent irruption dans la banlieue de Guizeh, pillèrent les chevaux des Mamelouks et tuèrent un groupe de valets. Ils délivrèrent par la force des individus incarcérés dans sa prison, provoquant ainsi l'ire du sultan al-Ašraf Qāitbāy qui a chargé un groupe d'émirs et de soldats de poursuivre les Bédouins corrompus, mais ils ont passé quelques jours sans réussir à les attraper<sup>68</sup>.

#### **E- À travers les portes :**

Chaque porte de prison est hermétiquement close pour que les gardiens assurent leur contrôle sur les prisonniers. Malgré cela, les sources mameloukes ont signalé deux incidents au cours desquels des détenus se sont évadés à travers les portes dont deux ont été enfoncées par les prisonniers de l'intérieur. Le premier incident a eu lieu au cours de *rağab* 727/ juin 1327, lorsque le public a brisé la porte de la prison du préfet (*al-Walī*)<sup>69</sup> après qu'une grande sédition avait éclaté à Alexandrie. Le vice-sultan<sup>70</sup> a été informé de cet incident et a cru que c'était la prison où se trouvaient les émirs. Il a alors ordonné de mettre la ville à feu et à sang si les coupables n'étaient pas rapidement retrouvés. Mis au courant, le sultan al-Nāsir Muḥammad ibn Qalāwūn a pris des décisions sévères à l'égard des responsables accusés de négligence sécuritaire. Il a tout de suite envoyé au vizir 'Alā' al-Dīn al-Ġamālī<sup>71</sup> qui, à son tour, a infligé différentes sanctions variées entre coups et confiscations<sup>72</sup>. Il a battu et destitué le juge et son adjoint et les a humiliés en mettant les chaînes autour de leurs cous<sup>73</sup> car cette prison faisait compte parmi les prisons des juges dont la responsabilité pénitentiaire était confiée aux juges<sup>74</sup>. Il a également rabaisé un grand nombre des notables tout en confisquant une grande somme de leur argent. Il a nommé Bahā' al-Dīn 'Alam al-Dīn al-Aḥnā'ī al-Šāf'ī à la juridiction d'Alexandrie<sup>75</sup>.

Le deuxième incident a eu lieu le 5 *ğumāda* II 784/ 16 août 1382, lorsqu'un différend s'est produit entre le sultan al-Zāhir Barqūq et certains émirs. Mis au courant de leurs dissimulations, le sultan ordonna la fermeture de la porte de Zūwaïla<sup>76</sup> et de toutes les routes. Les marchés ont été perturbés et le Caire se remplit de voyous (*zu'ar*). Ayant peur, le préfet du Caire, Ḥusām al-Kūrānī<sup>77</sup> s'est dirigé vers son foyer et disparut ; tandis que les gens se démenaient de plus belle. Les détenus de la prison de Šamā'il ont profité de l'absence sécuritaire et ont brisé leurs menottes, ont cassé la porte de la prison et se sont enfuis. Il en était de même pour les détenus de plusieurs prisons, dont al-Daïlam et ceux de la prison d'al-Rahba<sup>78</sup>, auxquels personne n'a pas pu s'opposer<sup>79</sup>. Cette conjoncture contribua à semer le chaos en raison de l'absence sécuritaire et encouragea, par conséquent, les autres prisonniers à s'échapper.

#### **F- La brisure des carcans :**

Les sources mameloukes ont dévoilé que les prisonniers utilisaient des outils tranchants non seulement pour frayer les issues, qu'il s'agisse d'enfoncer des portes ou des fenêtres, mais aussi pour briser les carcans afin qu'ils puissent se faufiler. Le ligotage des prisonniers était une norme imposée à tous les détenus, sans exception, quel que soit leur statut<sup>80</sup> ; à un tel point que même les califes n'ont pas pu y échapper<sup>81</sup>. Malgré le soin accordé au maintien des menottes, elles ne constituaient pas un obstacle à l'évasion de certains prisonniers. Le conflit entre les notables de l'État et le chaos ainsi que l'insécurité qui s'en suivaient était une occasion propice à la fuite des prisonniers après la brisure de leurs carcans.

Deux incidents représentent l'évasion de certains prisonniers après avoir cassé leurs carcans. Le premier remonte à *ğumāda* I 791/mai 1389, lorsque la porte de Zūwaïla et toutes les routes ont été fermées et les marchés bloqués. Le Caire s'est rempli des voyous qui ont dépassé toutes les limites, le préfet du Caire Muḥammad ibn Laila<sup>82</sup> a eu peur et s'est caché dans son foyer. Les prisonniers de Šamā'il ne tardaient pas d'en profiter, ont brisé leurs carcans et ont détruit la porte de la prison. Les prisonniers d'al-Daïlam et ceux d'al-Rahba les imitaient et se sont également échappés. La situation s'aggrava et les gens ont craint pour leur âme, leur argent et leur famille d'autant plus que les désordres secouaient le pays<sup>83</sup>.

Le deuxième incident a eu lieu au début de safar 907/ 16 août 1501, après que l'émir Mişirbāy fut enchaîné et emmené de la citadelle à la prison d'Alexandrie où il fut enfermé<sup>84</sup>. Le bruit courut au cours de rabī II 907/ octobre 1511 qu'un de ses Mamelouks nommé Iyās lui avait fait parvenir une lime cachée dans un cerge et qu'après avoir limé ses chaînes, Mişirbāy avait pu escalader les murs de la prison et réussit de prendre fuite dans un petit bateau. Il est arrivé secrètement au Caire. Après la diffusion de la nouvelle, la situation des émirs s'aggrava et le préfet 'Alān ibn Qurrāgā<sup>85</sup> attaquait chaque nuit les maisons et les ruelles, et les gens ont été extrêmement touchés<sup>86</sup>.

### G – L'évasion des prisonniers pendant la déportation :

Les sources historiques mameloukes indiquent que le transfert des détenus d'une prison à une autre était soumis à des mesures de sécurité strictes visant à garder le prisonnier de très près. Parmi ces mesures figure la désignation d'une personne connue sous le nom d'*al-mutasafir*<sup>87</sup> qui était responsable d'emmener le détenu à la prison d'après un décret sultanien<sup>88</sup>. Afin d'empêcher les prisonniers de s'échapper, il était nécessaire de ligoter les prisonniers<sup>89</sup> qui furent suivis par un *ūḡāqī*<sup>90</sup> portant un poignard<sup>91</sup>. Malgré les précautions précédentes, il y avait deux incidents d'évasion survenus lors de la déportation : le premier a eu lieu le jeudi 20 rabī I 802/ 20 novembre 1399, quand trois émirs prisonniers- Nawrūz al-Ḥāfzī emprisonné à Alexandrie par al-Zāhir Barqūq, l'émir al-Nāşirī et l'émir Sūdūn, un des proches d'al-Zāhir, emprisonnés après la mort d'al-Zāhir Barqūq, se sont enfuis lors de leur déportations de la prison d'Alexandrie vers Damiette<sup>92</sup>. Mais ils regrettaient leur acte en embrassant la terre devant le sultan al-Nāşir Faraḡ puis ils se sont dirigés vers leur foyer<sup>93</sup>. La deuxième fois, le transfert des prisonniers était pour des raisons de sécurité visant à éviter les troubles. Le 28 ḡumāda II 802/ 25 février 1400 Yalbuḡā al-Maḡnūn était emprisonné à Alexandrie puis il a été emmené à Damiette avec les émirs de timbalerie<sup>94</sup> : le chef de la ronde des rondes<sup>95</sup> l'émir Ṭūlū, l'émir Ṭūḡāy et l'émir Balāṭ al-Sa'dī. Quand le sultan al-Nāşir Faraḡ ibn Barqūq s'est rendu aux pays du Levant pour soumettre les conspirateurs, il a ordonné de déporter les susmentionnés à Alexandrie de peur qu'ils ne causent des troubles, confiant ainsi cette mission à l'émir Sūdūn al-Ma'mūnī. En se dirigeant vers Alexandrie<sup>96</sup>, les frères de Yalbuḡā les ont attaqués, au passage de Fawa, libéré les prisonniers, et capturé l'émir Sūdūn et ses assistants. Yalbuḡā est arrivé à Damanhūr et a pris beaucoup d'argent du sultan al-Nāşir Faraḡ ibn Barqūq<sup>97</sup>.

### H- Le déguisement :

Pour s'enfuir, certains prisonniers - surtout les personnalités célèbres- ont eu recours au déguisement pour masquer leurs traits. Il était parfois indispensable de se déguiser afin que quelques ex-sultans puissent s'évader de leur prison après la chute de leur pouvoir dans le but de récupérer leur trône. Les sources mameloukes avaient signalé deux incidents d'évasion dont la ruse utilisée était le déguisement. Le premier incident a eu lieu le 19 ramadān 842/ 5 mars 1439, le sultan al-Zāhir Ḡaḡmaḡ a été informé de la disparition du sultan al-'Azīz de la Salle al-Barbarīya<sup>98</sup> après qu'il lui ait fourni tous ses besoins et lui ait laissé sa nourrice qui a assumé son éducation dès son enfance et plusieurs esclaves. L'eunuque Şandal était responsable de subvenir à ses besoins alimentaires. Les Mamelouks de son père l'ont averti que le sultan avait l'intention de le tuer et certains juges ont déclaré que l'assassinat d'al-'Azīz éviterait l'effusion du sang. Il a eu donc peur et son cuisinier Ibrāhīm l'a encouragé à s'enfuir vers les pays du Levant chez Īnāl al-Ġākmī<sup>99</sup>. Celui-ci avait désobéi au sultan al-Zāhir Ḡaḡmaḡ et avait remplacé son nom par celui d'al-'Azīz dans le discours prononcé avant la prière, à Damas<sup>100</sup>. Les esclaves d'al-'Azīz ont réussi à fouiller une place dans la salle d'al-Barbarīya à l'aide du cuisinier. Şandal qui a, pour sa part, mobilisé un groupe de Mamelouks al-Aşrafīya pour le soutenir après sa fuite. Le lundi, pendant l'heure du déjeuner, al-'Azīz est sorti en se déguisant. Poussé par un esprit aventureux et peut-être par de mauvais conseils, s'échappa de sa cage dorée : il se déguisa en marmiton et descendit vers la ville, portant sur sa tête un plateau de friandises et suivant un prétendu cuisinier, son complice, qui le régalaient d'injures et de coups de pieds de la façon la plus réaliste et la moins respectueuse pour le mettre en garde de tout soupçon. Ayant réussi de cette manière à atteindre la ville, et Ṭūḡān al-Zardakāş l'a conseillé de se cacher quelques jours avant de partir aux pays du Levant pour que les vices-sultans l'aident à récupérer son pouvoir ; mais le destin l'a trahit<sup>101</sup>. Al-'Azīz et ses compagnons se sont déplacés à pieds d'un endroit à un autre, il s'est caché la nuit dans un moulin et a dormi sur la paille des roseaux. Il est tombé dans de grandes difficultés au cours de sa disparition<sup>102</sup>. Les émirs furent interpellés et le peuple a prévu la survenue d'une insurrection. La veille de la fête de la rupture du jeûne, la citadelle s'agitait à cause de la fuite d'al-'Azīz. Le sultan al-Zāhir Ḡaḡmaḡ était en proie à une immense colère à cause de la désobéissance des vices-sultans, de l'état des provinces syriennes ainsi que l'évasion d'al-'Azīz. Le jour de la fête, il a prié dans le grand palais, entouré de gardes pour le protéger contre l'assassinat par les mains d'al-Aşrafīya. Puis le sultan a arrêté un groupe de Mamelouks al-Aşrafīya, ordonné la réparation des routes du Caire, la fermeture de ses portes et interdit à la population de circuler dans les rues après le dîner. Le préfet Zaīn al-Dīn Qarrāḡā<sup>103</sup> attaquait chaque nuit un quartier pour fouiller les maisons, ce qui a suscité l'inquiétude des gens<sup>104</sup>. Le lundi 7 şawwāl 842/ 23 mars 1439, un appel fut lancé pour une récompense de cinq cents dinars et un fief à celui qui trouverait un des rivaux du sultan et de punir celui qui en dissimulerait un. Les Mamelouks al-Mu'ayyadīya avait assumé la recherche d'al-'Azīz, Īnāl et les Mamelouks al-Aşrafīya arrêtaient partout les valets qui ont révélé les endroits où se cachaient certains adversaires du sultan. Ils ont également fouillé les maisons, les cimetières, les foyers des chrétiens, les parcs et les banlieues du Caire et de

l'Égypte, faisant des tours nocturnes en se déguisant, usant, pour ce faire, de tous les moyens de contrôle et d'inspection prévisibles<sup>105</sup>.

La recherche d'al-'Azīz a recommencé de nouveau le 17 šawwāl 842/ 2 avril 1439. Plusieurs endroits ont été envahis, les opérations de contrôle et d'inspection se sont intensifiées, les portes du Caire ont été fermées et les émirs se sont préparés pour la guerre. Ṭūgān al-Zardakāš fut arrêté et a subi divers genres de tortures, par des coups ou par compression<sup>106</sup>, et parvint à mourir. Trois autres personnes furent également punies après avoir reconnu que le cuisinier, en aidant al-'Azīz à s'échapper, a été suivi par nombre de Mamelouks pour l'emmener aux pays du Levant mais ils ont changé leur opinion et Ṭūgān s'est dirigé vers la Haute-Égypte pour chercher des Mamelouks<sup>107</sup>. La nourrice d'al-'Azīz, Sir al-Nadīm et l'eunuque Šandal furent arrêtées après avoir attaqué plusieurs maisons et torturé un groupe de gens<sup>108</sup>. La nourrice d'al-'Azīz, son mari et leurs proches ainsi qu'un groupe des esclaves d'al-Ašraf et des connaissances de son cuisinier ont été également arrêtés. Ils ont avoué qu'al-'Azīz et Īnāl n'ont pas quitté l'Égypte. Les autorités sont allées jusqu'à arrêter et punir une femme simple connue pour être une mystificatrice parce qu'elle avait annoncé le retour d'al-'Azīz au pouvoir<sup>109</sup>.

Le vendredi 25 šawwāl 842/ 20 avril 1439, les Mamelouks al-Mu'ayyadīya ont attaqué plusieurs endroits au Caire, dans toute l'Égypte et ses banlieues ainsi que la maison d'al-Šāhib Amīn al-Dīn ibn al-Haiṭam et ses voisins afin de trouver al-'Azīz, mais en vain. Tout le monde avait peur et les marchés étaient presque clos à cause de la fouille de toutes les maisons et la punition de leurs propriétaires jusqu'à l'apparition d'al-'Azīz. Dans la nuit du dimanche 27 šawwāl 842/ 22 avril 1439, al-'Azīz fut enfin arrêté avec Azdumur le chef de sa taverne (*šād al-šarābhāna*)<sup>110</sup>, son eunuque Šandal et son cuisinier. Cependant, Azdumur se débarrassa de ces deux derniers pour s'emparer d'al-'Azīz. On raconte que ce dernier a eu recours à son oncle Baībars pour se cacher chez lui mais celui-ci a eu peur et a informé son voisin Yalbān al-Īnālī qui était un chef de la ronde des rondes et compte parmi al-Mu'ayyadīya, de l'arrivée d'al-'Azīz pour l'arrêter. En fait, il ne voulait pas être responsable de son arrestation et demanda à Yalbān de se charger lui-même de l'affaire. Yalbān l'a donc suivi après le dîner, avec Azdumur- déguisés tous les deux en Marocains- dans l'impasse d'Alep. Il a assailli Azdumur qui a contre-attaqué, mais il a pu enfin les arrêter et les emmener à la porte d'al-Silsila<sup>111</sup> pour les ramener au sultan. Ce dernier a longtemps blâmé al-'Azīz qui était pieds nus, l'a incarcéré jusqu'au matin et a confié à sa femme Ḥawand Muḡl fille d'al-Bārzi<sup>112</sup> d'en prendre soin dans la résidence du sultan et de subvenir à ses besoins alimentaires jusqu'à ce qu'il soit transféré<sup>113</sup>. Quant à Azdumur, il fut détenu dans la prison de la citadelle et le sort du cuisinier était inconnu. On raconte qu'al-'Azīz lui avait payé six cents dinars et à Šandal cinquante dinars<sup>114</sup>.

Le second incident de déguisement était en femme. C'était une bonne ruse pour éviter tout soupçon sur l'identité du fugitif pour qu'il puisse accomplir son plan d'évasion. Ibn Taḡrībīrdī a signalé la fugue de Muḥammad ibn 'Abd al-Qādir, révoqué de la dignité de cheikh de Naplouse, qui s'est échappé de la prison d'Alexandrie déguisé en femme. Il a réussi à atteindre Naplouse et un groupe de ses compagnons l'a rejoint. Il a combattu son cousin al-Mutwalī mais il fut vaincu et tué ainsi que certains de ses amis. Son cousin a envoyé sa tête, le jeudi 24 šawwāl 858/ 18 octobre 1454, au sultan al-Ašraf Īnāl qui en était tellement satisfait qu'il parcourut les rues du Caire plusieurs jours, la tête de Muḥammad ibn 'Abd al-Qādir perchée sur son javelot<sup>115</sup>.

#### **I- L'évasion des prisonniers par les fenêtres des prisons :**

Les portes n'étaient pas le seul moyen pour s'échapper de la prison. Certains prisonniers s'étant enfuis par la fenêtre. Un seul incident signale l'évasion de certains prisonniers à travers les fenêtres après avoir utilisé des outils tranchants pour limer les fenêtres afin de pouvoir s'évader. Le 20 ġumāda I 785/ 21 juillet 1383, Salām ibn Turkīya, qui était emprisonné dans une tour à Alexandrie, s'est échappé après avoir limé la fenêtre de la tour. On a annoncé que les limes lui avaient été amenées et qu'il avait demandé des tissus pour fabriquer des chemises. Or, il a utilisé les limes pour râper les barreaux de fer de la fenêtre et les tissus pour pendiller en s'échappant par celle-ci. C'est ainsi qu'il a pris la fuite. Mis au courant, le sultan al-Zāhir Barqūq se mit en colère contre le vice-sultan d'Alexandrie, ordonna de l'amener<sup>116</sup> puis lui pardonna<sup>117</sup>. On pourrait toutefois se demander comment était-il autorisé de faire entrer ces outils dans les prisons ? et comment les prisonniers ont-ils pu limer les fenêtres avec ces outils sans que le bruit ne puisse attirer l'attention des geôliers ? Ce qui nous laisse croire qu'on soudoyait certains geôliers pour faire passer certaines interdictions aux prisonniers comme les outils tranchants et les boissons enivrantes.

#### **J- Les ruses inconnues :**

En dépit des manœuvres précédentes rapportées par les sources mameloukes, certains faits d'évasion n'ont pas explicitement précisé l'astuce utilisée par les prisonniers. Les historiens mamelouks avaient signalé quatre incidents de ce genre. Le premier date de rabī' I 720/ avril 1320, où l'émir Saīf al-Dīn al-Ibrāhīmī al-Naqīb, également nommé Zīrāmū, et Bahādur al-Taḡwa al-Zarrāq se sont évadés de la prison d'Alexandrie. L'émir Aytumuš al-Muḥammadī et l'émir Ašlam les ont poursuivis, arrêtés et emmenés à la citadelle. Les deux fugitifs ont été condamnés à être fendus en deux au pied de la citadelle mais les émirs ont intervenu pour leur pardonner. Le sultan al-Nāšir Muḥammad ibn Qalāwūn les a alors exemptés du meurtre mais les a torturés en leur mettant du fer chaud<sup>118</sup> deux fois sur les yeux causant ainsi la perte de leur vue<sup>119</sup>. On remarque que les historiens se contentaient parfois de signaler seulement les sanctions infligées aux fugitifs pour prouver la capacité des autorités à maintenir la stabilité sans référer aux ruses utilisées par les prisonniers afin de s'enfuir.

## L'évasion des prisons d'Égypte au temps des sultans mamelouks (648-923/ 1250-1517)

---

Le second incident a eu lieu en 872/ 1467, lorsque Tamurbugā<sup>120</sup> s'est échappé de la prison de Damiette et a rencontré Muḥammad ibn 'Aḡlān et 'Īsā ibn Sa'if qui ont quitté leur pays à cause du Yašbak al-Dawādār qui voulait les combattre. Ils se sont dirigés vers al-Šāliḥiyya, ce qui a suscité les inquiétudes du sultan al-Ašraf Qāitbāy. Les rumeurs concernant l'affaire de Tamurbugā s'étaient propagées ce jour-là et on proclamait que personne ne devait ni sortir de sa maison après la prière du soir ni porter une arme. Deux groupes ont été chargés alors de chercher Tamurbugā, ce qui a inquiété les gens<sup>121</sup>. Le sultan fut ensuite rassuré en apprenant que Tamurbugā s'est enfui par peur d'insinuations glissées par les gens<sup>122</sup>.

L'arrestation de Tamurbugā à Gāza fut annoncée au cours de dū'l- ḥiḡḡa 872/ juillet 1468. Le sultan Qaitbāy a désigné Yašbak al-Dawādār pour le rencontrer à Bilbīs et l'emmener à Alexandrie. Le sultan lui avait permis de résider dans la maison d'al-'Azīz Yūsuf fils d'al-Ašraf Barsbāy et de se rendre uniquement aux prières du vendredi et des deux fêtes. De sa part, Tamurbugā a envoyé une longue lettre au sultan pour présenter ses excuses<sup>123</sup>. D'autre part, le mois de ramadān 879/ janvier 1475, avait témoigné du troisième et du quatrième incident : un homme appelé Muḥammad ibn Zāmil s'est évadé de la prison d'al- Qā'a et un autre appelé Ibn Šāliḥ s'est échappé pour la quatrième fois de la prison d'al-Maqšara. Ces derniers événements comptent parmi les plus étonnants<sup>124</sup>.

### Second axe :

Les sources mameloukes ont mentionné trente-un incidents d'évasion, dont quatre remontent à la dynastie baḥārīte et vingt-sept à la dynastie circassienne ; ce qui rend compte de la prédominance du chaos et de la dégradation de la sécurité dans la seconde dynastie par rapport à la première. En effet, nous avons attribué cela à l'absence sécuritaire qui avait coïncidé avec l'intensification des conflits entre les émirs et leurs Mamelouks pour accéder au pouvoir. Par ailleurs, les historiens mameloukes avaient différemment abordé les incidents d'évasion : ils avaient fourni beaucoup de détails sur les circonstances de fuite des ex-sultans comme al-'Azīz ainsi que des notables émirs comme Ḡānībik al-Šūfī ; tandis qu'ils n'ont pas fait autant avec les autres incidents. D'une manière générale, on peut diviser l'étude analytique en plusieurs points :

### Le personnel pénitentiaire :

L'étude a démontré que l'État mamelouk avait la haute main sur la surveillance des prisons grâce à une hiérarchie du personnel pénitentiaire : les chefs de la ronde des rondes se trouvaient en premier lieu, les *nuqabā'* en second. L'étude avait également démontré l'existence des maîtres (*mu'alaimūn*) à l'intérieur des prisons ce qui réfère au poste des chefs des geôliers et leurs assistants (*šabī al-saḡḡān*). Tandis que les prisons des juges étaient sous la surveillance des juges.

### Les prisons mameloukes et les incidents d'évasion :

Outre le personnel pénitentiaire, les prisons de l'époque mamelouke étaient bien fortifiées ; ce dont témoigne al-Šairafī, s'agissant de l'herméticité des portes des prisons. Aussi évoque-t-il un incident d'évasion par l'effraction des portes en la qualifiant de « *rude épreuve* ». Par ailleurs, l'étude a révélé que les différents genres de prisons mameloukes avaient connu ce phénomène ; que ce soit les prisons des juges, celles publiques ou les non officielles utilisées pour incarcérer<sup>125</sup> les notables dont la plupart étaient politiciens et des militaires pour être sous la surveillance directe des autorités.

D'après les incidents précédents la prison d'Alexandrie occupait la première place avec six cas de fugue malgré qu'elle fut consacrée aux personnalités importantes comme les ex-sultans et les grands émirs ; ce qui exigeait une surveillance intense et une vigilance tout au long de la journée. À la deuxième place, arrivent les prisons de Šamā'il, al-Maqšara, et al-Raḥba chacune avec quatre incidents d'évasion. La prison d'al-Daīlam occupe la troisième place enregistrant trois incidents. Alors que les prisons d'al-Qā'a, à Guizeh ont connu deux faits. Les prisons suivantes ont enregistré un seul cas d'évasion : al-Barbarīya, al-'Arqāna, al-Nisā, d'Égypte, du préfet et de celle de Damiette. Les sources mameloukes ont également signalé deux incidents d'évasion sans préciser le nom de la prison en mentionnant uniquement que l'une des deux prisons était dans la citadelle.

Malgré les mesures de sécurité strictement prises lors de la déportation des prisonniers, certains ont réussi à s'échapper deux fois durant leur déportation d'Alexandrie à Damiette et vice versa. On peut donc déduire que la prison de Damiette était une alternative stratégique pour la prison d'Alexandrie à cause de sa proximité géographique.

### Les ruses des prisonniers :

Quant aux diverses ruses utilisées par les prisonniers pour s'enfuir, on peut compter six incidents accomplis après avoir assassiné le geôlier. La prospection des passages souterrains, l'infiltration ainsi que l'attaque de certains éléments provocateurs, enregistrent quatre incidents chacun. L'enfoncement des portes par les prisonniers, la brisure des carcans lors de la déportation, ainsi que le déguisement, comptent deux incidents chacun ; quant à l'évasion par les fenêtres en utilisant des outils tranchants, un seul cas est enregistré. Les sources mameloukes ont mentionné quatre incidents d'évasion sans préciser le moyen utilisé par les prisonniers pour s'enfuir. La répétition des mêmes faits d'évasion avec les mêmes ruses était remarquable comme les deux incidents de la prison d'al-Maqšara et confirme, de plus, de l'absence sécuritaire et l'incapacité de prendre les mesures nécessaires qui empêchent la récurrence de ce phénomène dangereux. D'après l'étude des incidents précédents, nous trouvons que ceux-ci

s'effectuaient le plus souvent avec violence, caractéristique de l'époque mamelouke. Notons que l'évasion était un phénomène propre aux prisons consacrées aux hommes ainsi qu'aux prisons non officielles tandis que les sources historiques mameloukes n'ont enregistré aucun incident d'évasion des prisons destinées aux femmes.

#### **Les raisons d'évasion :**

Signalons que les raisons qui conduisaient les prisonniers de l'ère mamelouke à s'échapper, étaient diverses ; comme le cas des ex-sultans arrêtés puis emprisonnés. Or, les fidèles de ceux-ci les persuadaient de s'évader pour récupérer leur pouvoir, et leur fournissaient, à cet égard, tout le soutien nécessaire soit sur le plan tactique ou résidentiel comme ils l'ont fait pour le sultan al-Malik al-'Azīz. En plus, la faim était une autre raison de la fuite des prisonniers d'al-Maqšara. De même, la peur de l'emprisonnement porta le sultan al-Zāhir Tamurbugā à s'évader de son cachot.

#### **Le moment d'évasion :**

Cependant, les informations concernant le moment d'évasion restent lacunaires pour la plupart des cas. Les sources mameloukes n'ont mentionné le moment de l'évasion que dans cinq incidents seulement. Deux ont eu lieu après la prière du coucher du soleil : le premier a eu lieu au cours de ramadān lors de la fuite du sultan al-Malik al-'Azīz tandis que la prison de Šamā'il a témoigné du second. Deux autres incidents ont eu lieu à midi : le premier de la prison d'al-Qā'a et l'autre d'une des tours de la citadelle. Un seul incident fut accompli durant la nuit de la trésorerie privée.

Il est remarquable que l'évasion était individuelle dans treize cas, binaire une seule fois et collective dans dix-sept ; ce qui montre que les arrangements pris par les prisonniers avaient favorisé leurs plans d'évasion.

#### **La poursuite des fugitifs :**

Concernant la poursuite des fugitifs, l'État a parfois réussi à les arrêter dans onze cas. Les sources n'ont pas indiqué exactement le sort des fugitifs dans quinze incidents. On a mentionné l'arrestation de certains dans deux cas seulement. Les sources avaient explicitement souligné l'échec des autorités à arrêter les fuyards dans trois cas. Notons que les poursuites acharnées et intenses des fugitifs politiques entraînaient l'évacuation du quartier d'al-Gūdarīya lors de la recherche de l'émir Ġānībik al-Sūfī.

D'une manière générale ce sont les autorités qui se saisissaient des fugitifs, à savoir le préfet, le chef de la ronde des rondes et le vice-sultan. Parfois, ce sont les voisins qui s'emparaient des fugitifs et les livraient à l'autorité. L'arrestation pouvait se faire sur le lieu d'évasion, après une poursuite, un affrontement ou encore après avoir envahi les domiciles des complices.

#### **Les mesures adoptées par l'État contre les fugitifs :**

Les autorités ont pris plusieurs mesures contre l'évasion des prisonniers, y compris la fermeture des portes du Caire et l'imposition d'un couvre-feu. L'État a également cherché à réprimer et à poursuivre les fugitifs en incitant les différentes catégories du peuple à les arrêter en récompense d'une grande somme d'argent, atteignant mille dinars et parfois cinq cents dinars en échange d'informations permettant l'arrestation des fugitifs. Les militaires furent également motivés par l'obtention des grades plus élevés.

En outre, l'État a eu recours à l'intimidation en attaquant les maisons des proches et des amis des fugitifs, et menaçant de mettre la ville à feu et à sang si les coupables n'étaient pas rapidement rattrapés. L'État a eu parfois recours à la publicité de certaines sanctions dissuasives infligées contre certains fugitifs afin d'empêcher le reste des prisonniers de commettre des actes pareils comme le cas de l'émir Ġānībik al-Sūfī qui a pu se cacher pendant quinze ans mais qui finit par être tué. C'est pourquoi sa tête a été coupée et envoyée au sultan dans une boîte pour être suspendue à la porte de Zūwāila pendant trois jours. Pour se venger pour les geôliers assassinés par les prisonniers, le sultan Qānšwah al-Ġawrī a ordonné la pendaison d'Aḥmad ibn Muhanā et ses proches à la porte d'al-Našr, parce qu'il avait tué son geôlier en s'échappant. Ceci prouve que les sanctions s'étendaient aussi aux proches des fugitifs qui les dissimulaient.

#### **Les sanctions contre les hauts fonctionnaires et le personnel pénitentiaire :**

De même, L'État punissait les hauts fonctionnaires qui manquaient à leurs devoirs, en les destituant de leurs fonctions, en confisquant leurs biens, en les battant ou bien on les enchaînait par le cou comme le juge d'Alexandrie qui était responsable de la prison du préfet. Les châtiments consistaient également à convoquer – par décret sultanien – le vice-sultan dont les territoires avaient témoigné du fait de l'évasion.

Dans le cadre des mesures prises pour faire face à la corruption de certains geôliers, le sultan al-Ašraf Qāitbāy a promulgué un décret sultanien aux chefs de la ronde des rondes en 876/1471. Cet arrêté interdisait catégoriquement aux responsables des prisons *al-nuqubā'* et *ru'ūs al-nuwwāb* de réclamer quelques avantages aux geôliers de ces prisons qui, à leur tour, se garderaient totalement de s'emparer des biens des prisonniers ou de tirer profit de ceux qui les visitaient. Pareillement, la femme du geôlier ne devait rien prendre- comme c'était l'habitude chaque vendredi- tout en signant solennellement des attestations les empêchant de refaire des actes pareils. Ces décisions prises par le sultan ont été vivement saluées et l'on pria avec beaucoup de ferveur pour lui<sup>126</sup>. Ce décret visant à améliorer les conditions de vie des prisonniers nous indique également que certains geôliers prenaient des pots-de-vin pour aider les prisonniers à s'évader ou à laisser passer des objets interdits, comme des couteaux et des outils tranchants causant ainsi quelques infractions dues à l'indolence de certains geôliers.

### **Le pardon et la remise de peine :**

Il est évident que le pardon ainsi que la remise de peine comptent parmi les privilèges du sultan qui a accepté deux fois les excuses présentées par les fuyards. Par ailleurs, il a approuvé l'intervention des notables émirs dans deux autres fois et allait même à deux reprises jusqu'à la remise de peine. D'autre part, l'État accordait une récompense aux prisonniers qui refusaient de s'évader. En effet, au mois de safar 720/ mars 1320, il a été ordonné de libérer les détenus de la prison d'Alexandrie qui sont donc allés au Caire et ont joui des fiefs parce qu'ils avaient refusé de s'échapper<sup>127</sup>.

### **Conclusion :**

Au final, l'étude a révélé la combinaison de plusieurs facteurs incitant les fugitifs à mettre en œuvre leurs plans, y compris :

- Les troubles politiques ainsi que l'intensification des conflits déclenchés entre le sultan et un groupe d'émirs sur le pouvoir, ce qui provoqua la vacuité de la ville due à la peur des sujets et l'absence sécuritaire.
- L'absence d'inspection quotidienne au sein des prisons, compte tenu de l'entrée des interdictions aux prisonniers dont les outils tranchants et les couteaux utilisés pour briser les fenêtres et tuer les geôliers pour s'enfuir.
- La collusion de certains visiteurs avec les fugitifs pour libérer les prisonniers et briser leurs chaînes ; ce qui prouve que les responsables pénitentiaires ne soumettaient pas ces visites à un contrôle minutieux et ne veillaient pas à ce que les visiteurs ne fassent pas passer subrepticement des outils tranchants ou d'autres objets interdits violant les règles de la prison.
- L'accord des prisonniers sur l'évasion collective encourageait ainsi certains détenus dans d'autres prisons à s'échapper et aidait, par conséquent, à faire régner le chaos.
- L'instigation de certains Mamelouks et des courtisans pour leurs maîtres en les incitant à s'évader.
- Le manque de vigilance dont la preuve est le recours des fugitifs à plusieurs ruses, sans rencontrer le moindre obstacle à leurs tentatives d'évasion.
- La corruption de certains geôliers et leurs femmes forçant les prisonniers, leurs proches et ceux qui leur rendaient visite à payer des montants.
- Le nombre du personnel pénitentiaire était probablement insuffisant par rapport au nombre des prisonniers ce qui encouragea certains détenus à attaquer leurs geôliers pour s'enfuir.
- L'attaque des prisons et la libération des prisonniers par certains émeutiers comme les voyous et les Bédouins en vue de diffuser le chaos et créer une ambiance propice à leurs actes de pillage.

En guise de conclusion, l'État mamelouke a réussi à contrecarrer certaines tentatives d'évasion sur le lieu et parfois a partiellement anéanti d'autres en arrêtant un groupe de fugitifs, tandis qu'un grand nombre d'évasion fut couronné de succès. Les autorités pouvaient parfois les arrêter après avoir commis des actes perturbant la paix publique. Il est à noter que l'État a frappé avec une main de fer les fugitifs, notamment ceux qui ont causé des troubles et ont mis l'État en embarras. C'est pourquoi l'annonce du châtement des fugitifs était devenue une arme dissuasive afin d'éviter toute répétition. De même, l'État mamelouke s'empressait de châtier le personnel pénitentiaire négligent tels que les juges, leurs adjoints et le vice-sultan.

D'autre part, le sultan pardonnait à certains fugitifs après avoir manifesté leur profond regret dont l'embrassade de la terre devant le sultan. Il a également accepté des interventions de hauts responsables d'État et a pardonné à certains prisonniers. Les sultans ont eu recours deux fois à la remise de peine.

Ainsi, l'évasion des prisonniers était un phénomène répandu dans l'État mamelouke (648-923/ 1250-1517) mais qui s'est aggravé au temps de la dynastie circassienne (784-923/ 1382-1517). Ce fait reflétait le relâchement de la sécurité dans ces prisons ainsi que l'insouciance des certains responsables à l'égard de leurs devoirs. Ledit phénomène impactait négativement la vie sécuritaire et sociale en raison des attaques contre les quartiers et les maisons durant la poursuite des fugitifs. Les gens ont été donc touchés et les activités économiques ont été suspendues. Les fugitifs ont également menacé la paix publique et sont parfois parvenus à s'emparer des fonds du sultan et de la solde. L'État a réussi parfois à lutter contre ce phénomène et a subi l'échec dans d'autres cas.

## الهروب من سجون مصر زمن سلاطين المماليك (648 - 923هـ/1250 - 1517م)

رانيا أسامة علي

عرفت سجون مصر في العصر المملوكي (648-923هـ / 1250-1517م) ظاهرة هروب السجناء الذين هددوا السلم العام واثروا سلباً على الحياة السياسية والاجتماعية نتيجة مداومة الأحياء والبيوت بحثاً عن الهاربين مما أدى إلى تضرر الناس وتعطل الأنشطة الاقتصادية. لذا رأت الباحثة ضرورة دراسة هذه الظاهرة ومدى تأثيرها على استقرار الدولة. وقد هدفت من ذلك إلى كشف أسباب حدوثها والحيل المختلفة التي لجأ إليها السجناء وكيفية تصدي الدولة لها ومدى توفيقها في ذلك. وفي سبيل تحقيق الدراسة لهذه الأهداف استخدمت الباحثة كل من المنهج الاستقرائي والمنهج الوصفي التحليلي. وقد قسمت الدراسة إلى محورين أساسيين: حيث تناولت في المحور الأول دراسة وقائع الهروب المختلفة التي عرفت غالبية سجون مصر في العصر المملوكي وفقاً للحيلة المتبعة. بينما تم تخصيص المحور الثاني للدراسة التحليلية التي أوضحت الأسباب المختلفة لهروب السجناء والإجراءات التي اتخذتها الدولة إزاء بعض حالات الهروب.

**الكلمات الدالة:** هروب السجناء ، العصر المملوكي، السجون، حيل الهروب، موظفو السجن، العقوبات.

## Les annotations :

<sup>1</sup>- Cette prison fut édifíée par le sultan al-Kāmil Muḥammad ibn al-Ādil al-Ayyūbī (615-635/1218-1238) et dédiée aux criminels civils. Elle fut connue d'après l'émir 'Alam al-Dīn Šamā'il le préfet du Caire au temps du sultan al-Kāmil. Elle se trouvait à côté de la porte Zūwa'ila et fut détruite sous le règne du sultan al-Mu'ayyad Šaiḥ qui commença à fonder sur son emplacement sa mosquée au cours de rabī' I 818/ juin 1318. Taqī al-Dīn Abī al-'Abbās Aḥmad ibn 'Alī ibn 'Abd al-Qādir al-Maqrīzī, *al-Sulūk li ma'rifaṭ duwal al-mulūk, réalisé par Sa'īd 'Abd al-Fattāḥ 'Asūr*, (Le Caire: 1970) vol. III/1, 68; Ġamāl al-Dīn Abī al-Maḥāin Yūsuf Ibn Taġrībīrdī, *al-Nuġūm al-zāhira fī mulūk mišr wa'l-qāhira, réalisé par Muḥammad al-Burhāmī Maṣūr et autres*, 2<sup>e</sup> éd, (Le Caire: 2007), vol. XIII, 98, n°1 ; Muḥammad ibn Aḥmad ibn Iyās al-Ḥanafī, *Badā'i' al-zuhūr fī waqā'i' al-duhūr*, réalisé par Muḥammad Mušafa (Le Caire: 2008), vol. II, 20 ; David Ayalon, Discharges from Service Banishments and Imprisonments in Mamlūk Society, *Israel Oriental Studies*, (Tel-Aviv: 1975), 41; 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suġūn wa'l 'uqūbāt fī Mišr 'ašr salāṭīn al-mamālīk*, (Le Caire: 2002), 33.

<sup>2</sup>- 'Alā' al-Dīn 'Alī ibn Ḥasan al-Marawānī a été nommé 16 ġumāda II 736/ 31 janvier 1336 et renvoyé le 9 šafar 740/ 16 août 1339. Il est mort le 12 raġab 740/ 13 janvier 1340. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Šurṭat al-Qāhira zaman salāṭīn al-mamālīk*, (Le Caire: 1982), 70, n° 16.

<sup>3</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. II/2, 433.

<sup>4</sup>- Cette prison se trouvait entre la porte d'al-Futūḥ et la mosquée d'al-Ḥākim dans laquelle on épluchait le blé. Elle renfermait une tour située à droite de la porte d'al-Futūḥ. Elle était consacrée aux criminels après la destruction de la prison de Ḥazānīt Šamā'il en 828/ 1426. Abū al-Faḍl Šihāb al-Dīn Aḥmad ibn 'Alī ibn Ḥaġar al-'Asqalānī, *Inbā' al-ġumr b-anbā' al-'umr*, réalisé par Ḥasan Ḥabašī, (Le Caire: 1969), vol. VII, 272; 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suġūn*, 40.

<sup>5</sup>- Ibn Taġrībīrdī, *Ḥawādiṭ al-duhūr fī mada al-'ayām wa'l šuhūr*, réalisé par Fahīm Muḥammad Šaltūt, (Le Caire: 1990), vol. I, 135; Šams al-Dīn Muḥammad ibn 'Abd al-Raḥman al-Šaḥāwī, *Waġīz al-kalām fī al-ḍail 'ala-duwal al-islām*, réalisé par Bašār 'Awād Ma'rūf et autres, 1<sup>ère</sup> éd (Beyrouth: 1995), vol. II, 607; *al-Tibr al-masbūk fī ḍail al-sulūk*, réalisé par Naġwa Mušafa Kāmil, *Labība Ibrāhīm Mušafa et révisé par Sa'īd 'Abd al-Fattāḥ 'Asūr*, (Le Caire: 2002), vol. I, 302; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 256; Zain al-Dīn 'Abd al-Bāsiṭ ibn Ḥalīl ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail al-amal fī ḍail al-duwal*, réalisé par 'Umar 'Abd al-Salām Tadmurī (Beyrouth : 2015), vol. V, 223.

<sup>6</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 103; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VII, 120.

<sup>7</sup>- Cette prison se trouvait dans le quartier d'al-Dailam, près du guichet al-Šāliḥīya ainsi que la maison d'al-Šūliḥ Ṭalā'i' ibn Ruzaiq Alī ibn Dawūd al-Šairafī, *Nuzhat al-nufūs wa'l-abdān*, réalisé par Ḥasan Ḥabašī, Le Caire, 1970, vol. I, 208, n° 1.

<sup>8</sup>- 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VII, 120- 121.

<sup>9</sup>- Il est nommé au cours de ġumāda I 907/ novembre 1501 et renvoyé le 16 dū'l qi'da 910/ 20 avril 1505. Il est mort au cours de šafar 923/ février 1517. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 116, n° 124.

<sup>10</sup>- La solde (*al-ġamkiya*) signifie le salaire mensuel payé aux Mamelouks. Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. III, 16, n° 1; al-Šaḥmāwī, *al-Taġr al-bāsim fī šinā'it al-kātib wa'l Katim*, réalisé par Ašraf Muḥammad Anas, 1<sup>ère</sup> éd, (Le Caire: 2009), vol. I, 397, n° 3. Al-Qalqašandī a mentionné ce terme en le liant à *al-rawātib* ou *ġirāiya*. Šubḥ al-a'ša fī šinā'at al-inšā, (Le Caire: 1918), vol. XIII, 99.

<sup>11</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 43.

<sup>12</sup>- Cette prison compte parmi les œuvres de l'eunuque Surūr (contrôleur de la cour) décédé en raġab 900/ mars 1495. Les travaux de construction furent commencés en 895/ 1490 au temps du sultan al-Ašraf Qāitbāy. Cette prison se trouvait dans la cour sultanienne et elle fut consacrée aux criminels. Ibn Iyās, *Badā'i'*, III, 308.

<sup>13</sup>- L'eunuque est un mot turc dont l'origine était *tābūs* et qui avait plusieurs synonymes dans les sources historiques mameloukes comme *ṭawāšīya* au singulier *ṭawāšī*, *ḥuddām* au singulier *ḥādim* et *ḥiṣīyān* au singulier *ḥašī*. Al-Maqrīzī, *Ḥiṭat*, vol. IV, 516; Ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Zubdat*, p. 122; al-Šaḥāwī, *al-Tibr*, vol. I, 114, n° 6; David Ayalon, The Eunuchs in The Mamluk Sultanate, *Studies in Memory of Gaston Wiet*, (Jerusalem: 1977), 267-268. Ils étaient un élément vital dans l'aristocratie mamelouke militaire. Ils appartenaient aux gens du sabre (*arbāb al-siyūf*). Plusieurs fonctions, à l'époque mamelouke, furent confiées aux eunuques tels que l'échanson (*sāqī*), le garde-robe (*ġamdār*), trésorier (*ḥāzindār*), grand trésorier (*ḥāzindār kabīr*) et précepteur (*lālā*). Il y avait cinq races qui comptent parmi les principales races des eunuques: des grecs (*Rūm*), éthiopiens

(*Habaš*), indiens (*Hind*), africains de Takrūr à l'Afrique ouest ainsi que le Caucase qui était la source principale des eunuques blonds. David Ayalon, *The Eunuchs, Studies in Memory of Gaston Wiet*, 267-273.

<sup>14</sup> - Le Chef de l'armée (*atābik al-'askar*): *atābik* est un terme d'origine turque qui se compose de deux syllabes : *aṭā* qui signifie père et *bik* qui signifie émir alors *atābik* signifie le père des émirs, ou le plus grand émir après le vice-sultan. On pourrait lui confier la régence d'un sultan mineur. Al-Qalqašandī précise que le chef de l'armée n'avait pas une fonction selon un ordre, mais, c'était surtout un titre de glorification. *Šubḥ*, vol. IV, 18; Gars al-Dīn Ḥalīl ibn Šāhin al-Zāhirī, *Zubdat kašf al-mamālik wa bayān al-turuq wa'l-masālik*, réalisé par Bulus Rawis, (Paris: 1894), 112-113; al-Saḥmāwī, *al-Tağr*, vol. I, 388.

<sup>15</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 75.

<sup>16</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 116.

<sup>17</sup> - À l'époque mamelouke, les forces militaires installées en Égypte se composaient de trois groupes principaux: *al-mamālik al-sultānīya*, *al-qarānīs* et *al-saiḥīya*. Le premier groupe fut connu par *al-mamālik al-sultānīya* c'est-à-dire les Mamelouks du sultan régnant. Pour désigner ce groupe des Mamelouks, les sources historiques mameloukes emploient le terme *d'al-muštārāwāt*. Néanmoins, cette nomination n'existait pas au début de l'époque mamelouke. La preuve en est les mamelouks du sultan al-Zāhir Baībars I qui furent connus sous le nom d'al-Zāhirīya et d'al-Šāliḥīya. Cette nomination n'a pas duré tout au long de l'époque mamelouke. Au cours de l'époque circassienne, le terme recrues (*ağlāb*) prit place de *muštārāwāt*. Ces recrues montrèrent peu de respect vis-à-vis du sultan et de population. Quant au deuxième groupe, il fut connu sous le règne des mamelouks circassiens *al-qarānīs* ou *al-qarānīsa* qui sont les Mamelouks de l'ex-sultan. Le troisième groupe fut les mamelouks des émirs qui, plus tard, firent partie des Mamelouks sultaniens, soit parce que les biens de leurs maîtres ont été confisqués comme fut le cas pour al-Zāhir Baībars I soit parce que leurs émirs ont accédé au sultanat, comme il s'est produit avec al-Zāhir Barqūq. David Ayalon, « The Plague and Its Effects upon the Mamluk Army », (*Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, 1946), 68, n°5; « Studies on the Structure of the Mamluk Army », (*Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, III, XV/2, 1953), 204; Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *al-Ġaiš al-miṣrī fī al-'aṣr al-mamlūkī*, (Le Caire: 1998), 62-66. Al-Nūwairī indique pour sa part que l'armée mamelouke se formait de quatre groupes: *al-muštārāwāt*, *sultānīya*, *saiḥīya* et *qarānīs*. *Nihāyat al-arab fī funūn al-adab*, (Le Caire: 1992), XXXI, p. 8, n°1; David Ayalon, « Le régiment baḥarīya dans l'armée mamelouke », (*Revue des Études Islamiques*, 1951), 138, n°34.

<sup>18</sup> - Tamurbuğā 'Abd Allah al-Afḍalī al-Ašrafī Ša'bān connu par Mintāš qui avait lutté contre al-Zāhir Barqūq. Il fut tué dans la forteresse d'Alep en 795/ 1393. Abū al-Faḍl Šihāb al-Dīn Aḥmad ibn Ḥağar al-'Asqalānī, *al-Durar al-kāmina fī 'a ṭyān al-māi'a al-ṭāmina*, réalisé par Muḥammad Saīyd Ġād al-Ḥağ, (Le Caire: 1966), vol. II, 52, n° 1414; Ibn Tağrībirdī, *al-Dalīl al-šāfi' 'ala al-manḥal al-šāfi'*, réalisé par Fahīm Muḥammad Šaltūt, (Le Caire: 1998), vol. I, 223, n° 780.

<sup>19</sup> - La trésorerie privée était le dépôt de la souveraineté. Elle fut le dépôt des fonds du sultan (bijoux, or, étoffes en soie multicolores). Al-Qalqašandī, *Šubḥ*, vol. IV, 31; al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. II/1, 26; *al-Mawā'iz wa'l-i'tibār bi' dīkr al-ḥiṭaṭ wa'l-aṭār (al-Ḥiṭaṭ al-Maqrīzīya)*, (Beyrouth: 1997), vol. III, 374; Muḥammad Qandīl al-Buqalī, *al-Ta'rif bi' muštalaḥāt šubḥ al-'a'ša*, (Le Caire: 1983), 118-119; al-Saḥmāwī, *al-Tağr*, vol. I, 420.

<sup>20</sup> - Šarīm al-Dīn al-'Alā'ī connu par Ibn Duqmāq, *al-Ġawhar al-ṭamīn fī sīyar al-ḥulafā' wa'l-mulūk wa'l-salāṭīn*, réalisé par Saīd 'Abd al-Fattāḥ 'Ašūr et Aḥmad al-Saīd Darrāğ, (L'Arabie Saoudite: 1982), 477; *al-Nafḥa al-miskīya fī'l-dawla turkīya min kitāb al-ğawhar al-ṭamīn fī sīyar al-ḥulafā' wa'l-mulūk wa'l-salāṭīn*, réalisé par 'Umar 'Abd al-Salām Tadmurī, (Beyrouth: 1999), 258-259; al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III/2, 697; Abū Bakr ibn Aḥmad ibn Muḥammad ibn 'Umar ibn Qādī Šuhba, *Tārīḥ ibn Qādī Šuhba*, réalisé par 'Adnān Darwīš (Damas: 1977), vol. I, 324; Ibn Tağrībirdī, *al-Nuğūm*, vol. XI, 373; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. I/2, 424-425; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. II, 286-287.

<sup>21</sup> - 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. II, 286-287.

<sup>22</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/1, 436; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. IV, 10.

<sup>23</sup> - Ibn Tağrībirdī, *Ḥawādīt*, vol. I, 166; *al-Nuğūm*, vol. XV, 381; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 262; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. V, 251.

<sup>24</sup> - Al-Saḥmāwī, *Wağīz*, vol. III, 1122; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VIII, 178.

<sup>25</sup> - Ġanībak ibn 'Abd Allah al-Šūfī al-Zāhirī était un des Mamelouks du sultan al-Zāhir Barqūq. Il occupa plusieurs postes et fut emprisonné plusieurs fois. Il mourut à Dīyār Bakr en 841/ 1348 et sa tête fut envoyée par Qurrāyalk au sultan al-Ašraf Barsbāy. Ibn Tağrībirdī, *al-Nuğūm*, vol. XV, 211-212; *al-Dalīl*, vol. I, 236, n° 817.

<sup>26</sup> - Ibn Tağrībirdī, *al-Nuğūm*, vol. XIV, 217.

<sup>27</sup> - L'émir écuyer (*amīr Aḥūr*): responsable des étables sultaniennes qui renferment des chevaux, des mulets et des chameaux. Il devait aussi regarder l'achat, la nourriture des chevaux, les piqueurs, les palefreniers et les maréchaux. Al-Qalqašandī, *Šubḥ*, vol. IV, 18-19; Ibn Ḥağar al-Asqalānī, *Dalīl al-durar al-kāmina*, réalisé par 'Adnān Darwīš, (Le Caire: 1992), 69, n° 10; Ibn Tağrībirdī, *Ḥawādīt*, vol. I, 54, n°1; *al-Nuğūm*, vol. VII, 184, n° 4; al-Saḥmāwī, *al-Tağr*, vol. I, 389; Gaulmier Jean, *La Zubda kachf al-mamalik de khalil az-Zahiri*, (Beyrouth: 1950), 192; 'Alī Ibrāhīm Ḥasan, *Dirāsāt fī tāriḥ al-mamālik al-baḥarīya*, (Le Caire: 1944), 206, n° 7; Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *al-Ġaiš*, 98.

<sup>28</sup> - Ibn Tağrībirdī, *al-Nuğūm*, vol. XIV, 219.

<sup>29</sup> - Ibn Tağrībirdī, *al-Nuğūm*, vol. XIV, 220.

<sup>30</sup> - Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. III, 27; Ibn Iyās, *Badā'i'*, II, 87.

<sup>31</sup> - Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. III, 27.

<sup>32</sup> - 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. IV, 135.

<sup>33</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/2, 639.

<sup>34</sup> - Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. III, 27; Aḥmad Darrag, *L'Égypte sous le règne de Barsbāy 825-841/1422-1438*, IFAO, (Damas, 1961), 24.

<sup>35</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/2, 648; Ibn Tağrībirdī, *al-Nuğūm*, vol. XIV, 259-260; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. IV, 124; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 89.

<sup>36</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/2, 649.

- <sup>37</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/2, 654.
- <sup>38</sup> - Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. XIV, 260.
- <sup>39</sup> - Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. XIV, 353.
- <sup>40</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/2, 659; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. XIV, 263; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. IV, 148.
- <sup>41</sup> - Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. XIV, 260.
- <sup>42</sup> - Ce quartier fut connu d'après le nom de la secte de Ġūdārīya qui l'avait planifié. Elle était une troupe militaire au temps du calife fātimīde al-Ĥākīm bī Amr Allah dont le nombre atteignit quatre cents hommes. Elle était la résidence des juifs. Le bruit courut qu'ils s'y réunissent pour leurs ermitages et leurs prières. Alors le calife a ordonné de bloquer ses portes pendant la nuit et l'a brûlée. al-Maqrīzī, *Ĥiṭaṭ*, vol. III, 12 ; al-Saĥmāwī, *al-Taġr*, vol. I, 260, n° 1.
- <sup>43</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/2, 717; Ibn Ḥaġar al-'Asqalānī, *Inbā'*, vol. III, 365; Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. XIV, 286; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 105; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. IV, 193-194.
- <sup>44</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/2, 947-948; al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. III, 319; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 162.
- <sup>45</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/2, 959-960; al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. III, 333; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Šāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. IV, 385.
- <sup>46</sup> - Sous le règne des Romains, cette ville était située entre *Konya* et *Siwās*. Elle avait une forteresse et de grands bâtiments. Šihāb al-Dīn ibn Yāqūt al-Ĥamawī, *Mu'ġam al-Bildān*, (Beyrouth: 1993), vol. II, 59.
- <sup>47</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/3, 1061; al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. III, 430.
- <sup>48</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 178-179.
- <sup>49</sup> - *Al-Tawsīṭ* compte parmi les punitions corporelles les plus utilisées à l'époque mamelouke et désigne que le coupable fut fendu en deux par le milieu. Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. I/2, 404, n°1; Ibn Taġrībirdī, *Hawādīṭ*, vol. I, 114, n°3; Muḥammad Bahġat 'Ašfūr, *al-Mušādara fī Mišr al-islāmīya min al-faḥḥa ḥata nihāyat 'ašr al-mamālīk (20-923/641-1517)*, (Le Caire: 1990), 106, n°1; Su'ūd Muḥammad al-'Ašfūrī, *Wasā'il al-ta'ḏīb fī'l-'ašr al-mamlūkī*, *Annales de la Faculté des Lettres*, Université d'Ain Chams, XXXI, (janvier-mars: 2003), 83.
- <sup>50</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/3, 1061; al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. III, 430.
- <sup>51</sup> - Elle était probablement une des salles utilisées comme prisons, telles la Salle d'al-Šāhib, al-Baġra et la Salle d'al-Fiḏḏa. 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suġūn*, 35.
- <sup>52</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, p. 115. Il est fort probable qu'elle était une des salles utilisées par quelques sultans pour y mettre quelques détenus sous leurs observations comme la salle d'al-Duhaīša, al-Šāhib, al-Baġra, al-Nuḥās et al-Fiḏḏa. 'Alā' Ṭaha, *al-Suġūn*, 35.
- <sup>53</sup> - Il était Qānšuwah connu par Abū Sinna. Il fut nommé le 16 dū'1 qī' da 910/ 20 avril 1505 et renvoyé le 5 šafar 916/ 14 mai 1510. Il fut tué au cours de šafar 923/ mars 1517. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 116, n° 125.
- <sup>54</sup> - *Mu'alimūn* dont le singulier *mu'alim* est un titre accordé aux ouvriers les plus habiles qui surveillait le travail d'autres artisans et il avait la faveur d'apprendre les gens de son métier comme le maître des ingénieurs et des constructeurs. Ḥasan al-Bāšā, *al-Funūn wa'l-wazā'if 'ala al-aṭār al-'arabīya*, (Le Caire: 1960), vol. III, 1110.
- <sup>55</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 153.
- <sup>56</sup> - Ceux qui tenaient les flambeaux à feu pour guider les émirs pendant la nuit. Ils étaient responsables d'exécuter les ordres concernant la pendaison ou la recherche de quelqu'un. Ils devaient mener à bien leurs missions. Tāġ al-Dīn 'Abd al-Waḥḥāb al-Subkī, *Mu'ṭal al-ni'am wa mubīd al-niqam*, réalisé par Muḥammad 'Alī al-Naġġār et Abū Zaid Šalabī, (Le Caire: 1948), 143.
- <sup>57</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 158.
- <sup>58</sup> - Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. VIII, 149-150.
- <sup>59</sup> - Le grand émir (*amīr kabīr*) est un titre militaire donné à un amīr de 100 ou un commandant de mille. Ce titre compte parmi les titres de glorification. Al-Saĥmāwī, *al-Taġr*, vol. I, 388 ; Holt P.M., *The Eastern*, 55; Ḥasan al-Bāšā, *al-Funūn*, vol. I, 244-249. Ibn Kinān, *Ḥadā'iq al-yāsmīn fī ḏikr qawānīn al-ḥulḫā' wa'l-salāṭīn*, réalisé par 'Abbās Šabbāġ, (Le Caire: 1991), 125; al-Saĥmāwī, *al-Taġr*, vol. I, 385.
- <sup>60</sup> - D'après Ibn Taġrībirdī, ce terme désigne les gens de mauvais mœurs qui terrifiaient la population. *Al-Nuġūm*, X, 132, n° 2. Poliak a mentionné qu'ils furent les plus turbulents qui jouèrent un rôle très actif dans les périodes de troubles que traversa le Caire fin VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle. Ils y prenaient part à la lutte d'un groupement des Mamelouks contre un autre, plus haï, ou bien cherchaient à exercer pression sur le gouvernement, afin qu'il tienne compte de leurs demandes. « Les révoltes populaires en Égypte à l'époque des mamlūks et leurs causes économiques », (*Revue des Études Islamiques*, 1934), III, 267; André Raymond, *Le Caire*, Paris, 1993, 163
- <sup>61</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. I/2, 560.
- <sup>62</sup> - Ce guichet est attribué à l'émir Ayduġumš al-Nāsirī Muḥammad ibn Qalāwūn. Al-Maqrīzī avait considéré ce guichet comme une des portes du Caire. Ce guichet donnait accès hors du Caire après la fermeture des portes pendant la nuit ainsi que les jours de séditions et de troubles, comme c'était le cas en 791/ 1389, lorsque Mintāš a ordonné de les bloquer durant son conflit avec Barqūq. Al-Maqrīzī, *Ĥiṭaṭ*, vol. III, 141; Ibn Ḥaġar al-'Asqalānī, *Inbā'*, vol. I, 367.
- <sup>63</sup> - Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. XIII, 110-111; al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. II, 268-269.
- <sup>64</sup> - La date de sa nomination ainsi que celle de sa mort sont inconnues mais il fut renvoyé le 21 raġab 810/ 22 décembre 1407. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 93, n° 74.
- <sup>65</sup> - Cette prison était située au Caire et réservée uniquement aux femmes. Elle comprenait tous les types d'accusées. Cette prison demeura jusqu'à la chute de l'époque mamelouke. 'Alā' Ṭaha, *al-Suġūn*, 33, 48
- <sup>66</sup> - Les sources mameloukes ne nous ont pas fourni assez d'informations sur les prisons d'Égypte et de Guizeh, à l'exception d'un seul incident dans lequel la prison de Guizeh a été attaquée par une des tribus arabes. Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 105.
- <sup>67</sup> - Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. II, 269.
- <sup>68</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 105.
- <sup>69</sup> - Les sources historiques mameloukes révèlent que le préfet du Caire et celui des marchés avaient à domicile une prison ou de moins une pièce équipée d'instruments de torture, et cela en toute légalité puisque c'est le sultan lui-même qui leur avait confié le

prisonnier. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 32; 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suḡūn*, 31-32; Martel-Thoumian (Bernadette), De l'équité à l'arbitraire: état des prisons et des prisonniers sous les derniers Mamelouks (872-923/ 1468-1517), *Annales Islamologiques*, L, (2006), 215.

<sup>70</sup> - Le vice-sultan (*nā'ib al-saltana*): il a été mandaté par le sultan de gérer toutes les affaires de l'Etat, et avait également le droit de la signature des décrets. Ibn Faḍl Allah Šihāb al-Dīn-'Umarī, *Masālik al-absār fi mamālik al-amṣār*, réalisé par Ayman Fū'ād Sa'īd. (Le Caire: 1985), 55-56; Ibn Šāhīn al-Zāhīrī, *Zubdat*, 112; al-Saḥmāwī, *al-Ṭaḡr*, vol. I, 387 ; Holt. P.M; *The Eastern Mediterranean Lands in the Period of the Crusades*, England, 1977, 53; Muḥammad 'Abd al-Ġanī al-Aṣqar, *Nā'ib al-saltana al-mamlūkiya fi miṣr (648-923/ 1250-1517)*, (Le Caire:1999),67.

<sup>71</sup> - Muḡliṭāy ibn 'Abdallah, 'Alā' al-Dīn, al-Ġamālī, dit al-Ḥaraz est nommé le 10 ramadān 724/ 28 août 1324 et mort en fonction le 17 muḥarram 732/ octobre 1331. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, « Le vizirat et les vizirs d'Égypte au temps des mamlūks », (*Annales Islamologiques*, 1980), XVI, 198, n° 34.

<sup>72</sup> - La confiscation est un mot romain formé de deux syllabes *con* et *fiseus* qui signifie le panier qui renferme les biens des empereurs romains et qui désigne par conséquent la trésorerie de l'État. Al-Širbīnī, *Muṣādarat al-'amlāk fī'l dawla al-'islāmiya ('aṣr salāṭīn al-mamālīk)*, (Le Caire: 1997), vol. I, 22-23.

<sup>73</sup> - Ibn Kaṭīr Ismā'īl ibn 'Umar al-Damaṣqī, *al-Bidāya wa'l-nihāya*, réalisé par 'Alī Šairī, (Le Caire: 1988), vol. XIV, 128.

<sup>74</sup> - 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suḡūn*, 31-32.

<sup>75</sup> - Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, vol. XIV, 128.

<sup>76</sup> - La porte de Zūwaila fut élevée avec la muraille sud du Caire fātimide en 485/ 1092. Al-Maqrīzī, *Ḥiṭat*, vol. II, 268, n°2; Aḥmad 'Abd al-Rāziq Aḥmad, *al-'Imāra al-'islāmiya fi Miṣr munḍu al-faṭḥ al-'arabī ḥata nihāyat al-'aṣr al-mamlūki (21-922 H/ 641-1517 aprēs J.C)*, 1<sup>ère</sup> éd, (Le Caire: 2009), 79.

<sup>77</sup> - Ḥusām al-Dīn ibn 'Alī ibn Mamdūd al-Kūrānī avait occupé le poste de préfet dix fois dont la dernière fois date de ṣafar 792/ février 1390. Il fut étranglé au cours de ṣa'bān 793/ juillet 1391. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 75, 77- 84, n° 30, 35, 38, 40, 43, 45, 47, 49, 53, 55.

<sup>78</sup> - Cette prison se trouvait à l'est du Caire fātimide et au nord-est du Caire mamelouk. Le terme *Raḥba* dont le pluriel est *riḥāb* signifie un lieu vaste. Cette prison fut nommée d'après la porte *d'al-'Id* une des portes du grand palais de l'est. La première attestation de cette prison remonte à l'époque mamelouke. Cette prison était consacrée comme celle *d'al-Dailam* aux endettés où le processus pénitentiaire était soumis directement aux juges. C'est la raison pour laquelle, elles furent connues par les prisons des juges. Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. I, 208, n°1; 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suḡūn*, 44-45.

<sup>79</sup> - Ibn Taḡrībirdī, *al-Nuḡūm*, vol. XI, 281-283.

<sup>80</sup> - 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suḡūn*, 74.

<sup>81</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. I/ 2, 745.

<sup>82</sup> - Nāšir al-Dīn Muḥammad ibn Laila. Il fut nommé le 22 ṣa'bān 791/ 6 août 1389 et renvoyé le 4 ramadān 791/ 27 août 1389 tandis que la date de sa mort est inconnue. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 81-82, n° 48.

<sup>83</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III/2, 613- 614; al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. I, 207-208.

<sup>84</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 19.

<sup>85</sup> - Il fut nommé au cours de ḡumāda I 907/ novembre 1501 et renvoyé le 16 dū'l- qī'da 910/ 20 avril 1505. Il est mort au cours de ṣafar 923/ février 1517. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Šurṭat*, 116, n° 124

<sup>86</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 21.

<sup>87</sup> - Badr al-Dīn al-'Aīynī, *al-Saiḥ al-Muḥanad fī sirat al-Malik al-Mu'ayyad Šaiḥ*, réalisé par Muḥammad Fahmī Šaltūt, (Le Caire: 1967), 320; Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. II, 332.

<sup>88</sup> - Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. II, 332.

<sup>89</sup> - Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III/3, 693; IV/2, 1023; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 251; IV, 259. Al-Šairafī avait signalé que ces carcans étaient en fer. *Nuzhat*, vol. II, 13.

<sup>90</sup> - *Ūḡāqī* ou *Ūṣāqī* est un mot turc qui désigne la personne qui s'occupe des chevaux du sultan. Ibn Šāhīn al-Zāhīrī, *Zubdat*, 126.

<sup>91</sup> - Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. IV, 74.

<sup>92</sup> - La prison de Damiette compte parmi les prisons dédiées à la caste militaire comme celle d'Alexandrie. Ibn Duqmāq, *al-Ġawhar*, 263; Ibn Taḡrībirdī, *al-Nuḡūm*, XV, 40; *Ḥawādiṭ*, vol. I, 422; al- Ḥaṭīb al-Ġūharī 'Alī ibn Dāwūd al-Šairafī, *Inbā' al-ḥaṣr bī anbā' al-' aṣr*, réalisé par Ḥasan Ḥabašī, (Le Caire: 2002), 105, 112, 454; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 34, 238, 254, 264; 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suḡūn*, 32. Elle servit d'avantage de place de relégation que de lieu de détention. Martel-Thoumian (Bernadette), « De l'équité », *AnIsl*, L, 214.

<sup>93</sup> - Al-Šairafī, *Nuzhat*, vol. II, 41.

<sup>94</sup> - Émir de timbalerie (*amīr tablahānā*): ces émirs doivent entretenir quarante Mamelouks personnels au minimum. Ils avaient le droit de se faire précéder par une musique dans les cérémonies officielles (trompettes, tambours et flûtes). Ils avaient le droit d'élever le nombre de ses chevaliers à 70 ou 80 personnes. Ce grade ne fut jamais accordé au moins de 40 chevaliers. Il représenta le deuxième grade dans les fonctionnaires et comptait parmi les grands préfets. Al-'Umarī, *Masālik*, 28; al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, vol. IV, 15; al-Maqrīzī, *Ḥiṭat*, vol. III, 707; Ibn Taḡrībirdī, *al-Manḥal*, vol. II, 34, n°1; al-Saḥmāwī, *al-Ṭaḡr*, vol. I, 385; Gaulmier Jacques, *La zubda*, 188; Bernard Michel, « L'organisation financière de l'Égypte sous les sultans mamelouks d'après al-Qalqaṣandī », (*Bulletin de l'Institut Égyptien, Le Caire, 1924-1925*), VII, 238, n° 2; Martel-Thoumian Bernadette, *Les civils et l'administration dans l'État militaire mamelouk, IXe/ XVe siècle*, (Damas: 1991), 66.

<sup>99</sup> - Le chef de la ronde des rondes (*rā's al-nawba*), est l'émir responsable des Mamelouks sultaniens, décidant toutes leurs affaires. D'habitude, quatre émirs furent nommés à cette fonction: un commandant de mille et trois émirs de timbalerie. Al-Qalqaṣandī, *Ṣubḥ*, vol. IV, 18; Ibn Taḡrībirdī, *Ḥawādiṭ*, vol. I, 99, n°2; *al-Nuḡūm*, vol. VIII, 17, n° 6; al-Saḥmāwī, *al-Ṭaḡr*, vol. I, 388; Hiba Yūsuf, « Le chef de la ronde des rondes », *Journal of Arab Universities for Tourism and Hospitality*, VIII/2, (décembre 2011), 87.

- <sup>96</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III/3, 1003; al-Şairafī, *Nuzhat*, vol. II, 49-50.
- <sup>97</sup>- Al-Şairafī, *Nuzhat*, vol. II, 50.
- <sup>98</sup>- Elle était probablement une des salles prises comme prisons pour les anciens sultans, les émirs punis, les proches du Sultan ou ceux qu'il voulait mettre sous sa contrôle. 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suġūn*, 35
- <sup>99</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 210.
- <sup>100</sup>- Ibn Taġrībirdī, *Ḥawādīṭ*, vol. I, 524 ; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 210.
- <sup>101</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 210.
- <sup>102</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/3, 1118; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 210.
- <sup>103</sup>- Zaīn al-Dīn Qarrāġā al-'Umarī al-Nāşirī avait occupé la préfecture deux fois dont la dernière a eu lieu le 3 şawwāl 842/ 19 mai 1349 et renvoyé le 25 muḥarram 849/ 3 mai 1445. Il mourut au cours de şafar 870/ septembre 1465. Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *Şurṭat*, 106, n° 100.
- <sup>104</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 211.
- <sup>105</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/3, 1121.
- <sup>106</sup>- C'était un des Châtiments corporels connu à l'ère mamelouke. La machine utilisée s'appelait pressoir. Elle était formée de deux poteaux liés, entre lesquels se mettait la tête, les pieds ou la main du coupable et on resserrait durement brisant ainsi ses os. Muḥammad Aḥmad Dahmān, *Mu'ġam al-alfāz al-tārīḫīya fī al-'aşr al-mamlūkī*, 1<sup>ère</sup> éd, (Damas: 1990), 48; Su'ūd Muḥammad 'Aşfūr, « Wasā'il », *Annales de la Faculté des Lettres*, Université d' Ain Chams, XXXI, (janvier – mars 2003), 87.
- <sup>107</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. VI/3, 1129.
- <sup>108</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. VI/3, 1130.
- <sup>109</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/3, 1130-1131.
- <sup>110</sup>- Le contrôleur de la réserve de boissons (*şād al-şarābhānā*): il serait probablement un commandant de mille. Il a pour charge la supervision des provisions du *şarābhānā* qui comprend les chambres où sont préparés les boissons, le sucre, les fruits, les sirops et on y conservait les provisions de sucre. Le chef de *şarābhānā* prévient l'intervention du poison ou des produits similaires. Al-Qalqaşandī, *Şubḥ*, vol. IV, p. 21 ; Ibn Şāhīn al-Zāhirī, *Zubdat*, 124; al-Saḥmāwī, *al-Taġr*, vol. I, 396; Demombynes-Gaudefroy, *La Syrie à l'époque mamelouke d'après les auteurs arabes*, (Paris : 1923), LI.
- <sup>111</sup>- C'était une des portes qui mène aux annexes de la citadelle. Elle fut connue par la porte de l'Étable durant l'ère mamelouke et elle demeura aussi à l'époque ottomane sous le nom de la porte des Janissaires. Elle existe encore sous le nom d'al-'Azab grâce à la restauration faite par 'Abd al-Raḥman Kutḥuda décédé en 1168 / 1755. Ibn Taġrībirdī, *al-Nuġūm*, vol. XII, 3, n°1; al-Saḥmāwī, *al-Taġr*, vol. I, 390, n°1.
- <sup>112</sup>- Muġul était la fille du juge Nāşir al-Dīn al-Barzī et épouse du sultan al-Zāhir Ğaqmaq. Elle est née en 803/ 1400 et décédée en 876/ 1472. Şams al- Dīn Muḥammad ibn 'Abd al-Raḥman al-Saḥāwī, *al-Daw' al-lāmi' li 'ahl al-qarn al-tāsi'*, (Beirut: 1992), vol. III, 83, n° 286; Aḥmad 'Abd al-Rāziq, *La femme au temps des mamlouks en Égypte*, IFAO, (Le Caire: 1973), 289, n° 122.
- <sup>113</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. IV/3, 1132- 1133; Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. II, 214.
- <sup>114</sup>- Ibn Taġrībirdī, *Ḥawādīṭ*, vol. II, 215.
- <sup>115</sup>- Elle était probablement une des salles prises comme prisons pour les anciens Sultans, les princes punis, les proches du Sultan ou ceux qui le Sultan voulait mettre sous sa contrôle. 'Alā' Ṭaha Rizq, *al-Suġūn*, 35
- <sup>116</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III/2, 491; al-Şairafī, *Nuzhat*, I, 66 ; Ibn Iyās, *Badā'i'*, I/2, 329-330.
- <sup>117</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. III/2, 491; al-Şairafī, *Nuzhat*, I, 66.
- <sup>118</sup>- Cela était un châtement corporel connu à l'époque mamelouke. Il fallait mettre à la place du *kôhl* un émerillon chaud entraînant la perte de vue. Muḥammad Aḥmad Dahmā, *Mu'ġam*, 48; Su'ūd Muḥammad 'Aşfūr, « Wasā'il », *Annales de la Faculté des Lettres*, Université de Ain Chams, XXXI, 87.
- <sup>119</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. II/1, 202-203.
- <sup>120</sup>- Il était le sultan al-Zāhir Abū Sa'īd al-Rūmī al-Zāhirī Ğaqmaq, successeur du sultan al-Zāhir Yalbāy pour cinquante-huit jours seulement (ġumāda I-raġab 872 / octobre-décembre 1467). Il a été révoqué par les Mamelouks d'al-Ḥuşqadmīya. Il a été ensuite détenu dans la prison de la Salle *d'al-Baḥra* et exilé à Damiette par ordre de Qāitbāy. Il s'est enfui vers les pays du Levant puis a été arrêté à Ğaza et exilé à Alexandrie. Il lui était permis de sortir uniquement pour la prière du vendredi et des fêtes. Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 3, 6, 16.
- <sup>121</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 15; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Şāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VI, 328-329.
- <sup>122</sup>- 'Abd al-Bāsiṭ ibn Şāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VI, 329.
- <sup>123</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 16; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Şāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VI, 331.
- <sup>124</sup>- Ibn Iyās, *Badā'i'*, vol. III, 103; 'Abd al-Bāsiṭ ibn Şāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VII, 121.
- <sup>125</sup>- L'incarcération était un renfermement temporaire dont la durée était variable d'un cas à autre. Les procédures qui précédaient l'incarcération ainsi que la mode de vie des incarcérés étaient différentes que celles des prisonniers. Rania Ossama Ali Fikri, al-Ta'wīq zaman salaṭīn al-mamālīk (648-923 H/ 1250-1517 après J.C), The Centre for Papyrological Studies and Inscriptions, Ain Shams University, vol. XXXIV , 2017, 303. Les autorités ne jetaient pas les notables dans les prisons d'État. Elles préféraient les incarcérer à l'abri des regards dans des lieux plus informels et confidentiels (collège- mosquée- domicile privé). Martel-Thoumian (Bernadette), De l'équité, AnIsl, L, 243.
- <sup>126</sup>- 'Abd al-Bāsiṭ ibn Şāhīn al-Zāhirī, *Nail*, vol. VII, 13 ; al-Şairafī, *Inbā'*, 321-322 .
- <sup>127</sup>- Al-Maqrīzī, *al-Sulūk*, vol. II/1, 203.